

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 93-134 du 3 Juin 1993

Portant approbation du budget prévisionnel de l'Office National du Bois, pour l'exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant création, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 89-398 du 7 Novembre 1989 portant approbation des Statuts de l'Office National du Bois - ONAB ;
- SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993 ;

D E C R E T E :

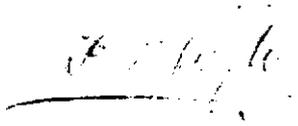
Article 1er.- Est approuvé le budget prévisionnel exercice 1992 - 1993 de l'Office National du Bois (ONAB) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Juin 1993

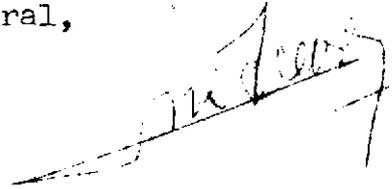
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

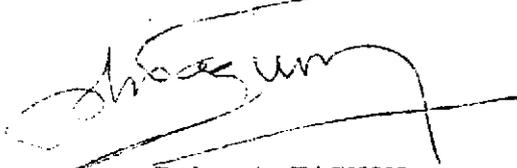
Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement  
Rural,

  
Mama ADAMOU- N'DIAYE

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

  
Robert TAGNON.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 4 CS 4 MESGPR 4 MDR 4 MPRE 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 DB-DSDV- DCF-DI DTCP 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-  
GCONB-DCCT 3 DG/ONAB 10 JORB 1.-